

N° 11 — Janvier-Mars 2011

À quoi ça SER ?

Pour réussir, il faut savoir se transformer. Pour persévérer, il faut savoir évaluer. Et faire mentir la devise « Il n'est pas nécessaire ».

Nous avons eu longtemps le JEM et, au passage, un salut reconnaissant à ceux et celles qui ont pris sur leur temps pour l'alimenter.

Désormais REGARDS est apparu. Avec ce numéro 11, une nouvelle formule va naître, une présentation de chacun des Établissements, un numéro spécial. Il n'y a pas de véritable compétition entre eux (quoique...). Mais le but de cette modification est bien de rappeler et parfois de faire connaître ce qui se passe ailleurs. Il se passe toujours quelque chose au CODASE.

Nous commençons par le Service d'Enquêtes Rapides (SER) qui montre notre implantation auprès de la Justice, notre apport à son fonctionnement. Il existait à l'ancien Palais, il s'agrandit avec le nouveau. Voici le texte de présentation :

En 1984, dans le ressort du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, a

été mis en place un service d'enquêtes sociales rapides à titre expérimental, et ce, pour prolonger l'expérience concluante des « SER » menée à Paris et à Lyon.

En effet, ce type de service situé dans le domaine pré-sentenciel a

C'est la candidature du CODASE qui a été retenue et, en 1985, un protocole d'accord a été conclu entre la Chancellerie via le TGI de Grenoble et le Procureur de la République et le CODASE. En appui sur les valeurs associatives, le SER a défini son projet de service et construit ses modes d'intervention.

Actuellement, le SER a deux missions : d'une part les enquêtes sociales rapides, d'autre part les médiations pénales.

Je veux simplement ajouter que les Magistrats de Grenoble – que je connais bien – ont une confiance totale dans le SER. C'est le fruit du travail de ceux qui, après André ANSELME & Roger VIAL, aujourd'hui avec Hervé TERNANT et son équipe, ont donné et donnent tout

leur cœur à ce service.

Le Président,
Jean BALESTAS



© Michèle Cottin-Pignerat, Psychologue Prévention & Espace Adolescents

pour objet de fournir au juge une meilleure connaissance de la situation ainsi que de la personnalité du prévenu.

À Grenoble, la question posée était de savoir « quels services » seraient compétents pour mener à bien cette mission. Le Procureur de la République ainsi que le Président du TGI de Grenoble ont décidé de proposer cette mission à des associations spécialistes du milieu socio-éducatif.

Synthèses des réponses au questionnaire

Rappel : Le questionnaire a pour objet de confronter les représentations qui circulent dans l'Association, à la réalité d'un service ou d'un établissement avec l'objectif d'optimiser les connaissances réciproques à l'intérieur du CODASE.

De façon à rendre lisible les réponses données au questionnaire, il nous a semblé judicieux d'en réaliser une synthèse faisant apparaître la réponse dominante, les réponses périphériques et parfois, les réponses inattendues. Pour la huitième question, nous avons décidé de transmettre en l'état les questions le plus souvent citées. D'ores et déjà, nous remercions les salariés qui ont donné un peu de leur temps pour remplir ce questionnaire.

De son côté, l'équipe du service d'enquêtes rapides a répondu à ce questionnaire de façon à transmettre aux lecteurs une partie de sa réalité professionnelle.

1/ Savez-vous, qu'il existe au CODASE, un service appelé "Service d'Enquêtes Rapides" ?

L'ensemble des personnes interrogées ont connaissance de l'existence du Service d'enquêtes rapides et de médiation pénale (SER).

2/Où se trouve ce service ?

La majorité des personnes ont indiqué que le Service se trouvait au tribunal.

Quelques réponses périphériques situent le service soit au siège de l'Association, soit au Service AEMO/AED, soit à Voiron.

Et la juste réponse est : Le SER se trouve dans les locaux du Tribunal de Grande Instance (Palais de justice), également à la Maison de Justice et du Droit (avenue de Constantine) et accessoirement au Siège social du CODASE, en ce qui concernait les médiations familiales.

3/ À quel public pensez-vous que ce service s'adresse ?

Les représentations dominantes sont que le SER s'adresse :

- aux familles,
- aux jeunes,
- aux personnes pénalement mises en cause.

Quelques réponses isolées mentionnent que le public est constitué de mineurs et de majeurs sortant de prison.

Et la juste réponse est : Le SER s'adresse aux justiciables majeurs et ponctuellement mineurs.

4/ Pour quoi faire ?

La notion d'enquête, qu'elle soit sociale, de personnalité ou familiale revient souvent, avec deux finalités fréquemment évoquées :

- le recueil d'éléments permettant au juge de prendre des décisions,
- l'évaluation de la notion de danger pour des mineurs.

« Selon nous, la mission du Service d'enquêtes rapides est d'évaluer le danger que vit un enfant dans sa famille, afin d'aider le juge à prendre une décision.

Le terme de médiation pénale, nous fait penser que vous jouez un rôle de tiers entre les personnes et le juge, que vous conseillez le juge pour qu'il adapte sa décision à la situation de la personne mineure. D'une manière générale, la médiation pénale reste floue pour nous. »

Et la juste réponse est : Les enquêtes menées par l'équipe du SER participent à :

- l'alternative aux poursuites et/ou à l'incarcération ;
- l'aide à la décision sentencielle ;
- l'orientation, la réinsertion sociale et professionnelle.

5/ Quels types de personnels y travaillent ?

La majorité des personnes ont répondu que les salariés du Service étaient des travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants sociaux). Quelques réponses ont cité des psychologues, des juristes et des conseillères en économie sociale et familiale.

Plus minoritaires sont ceux qui pensent que des magistrats et des fonctionnaires de police travaillent au SER.

Et la juste réponse est : Les enquêtrices du SER sont des juristes avec orientation sociale.

6/ Combien de personnes y travaillent ?

Toutes les personnes interrogées ont indiqué que moins de 5 personnes intervenaient dans ce service.

Et la juste réponse est : sept personnes travaillent au SER dont le directeur et un comptable (à temps partiel).

7/ Connaissez-vous quelqu'un qui y travaille ?

Aimeriez-vous, vous-même, y travailler ?

Majoritairement les salariés du CODASE ne connaissent pas les personnes qui travaillent au SER et ne souhaiteraient pas y intervenir. Beaucoup précisent qu'il est difficile de répondre à la deuxième question car ils n'ont qu'une idée très vague du travail qui est réalisé dans ce service.

8/ Quelles questions aimeriez-vous poser au SER ?

- Quel est le projet de service ?
- Les enquêtes ne sont-elles pas trop rapides ?
- Qui mandate le service ?
- Prenez-vous des stagiaires ?
- Avez-vous des temps de supervision ?
- Travaillez-vous en équipe ?
- Avez-vous des relations avec les familles des jeunes que vous rencontrez ?
- En quoi le SER peut-il être utile aux autres services de l'Association ?
- Quels sont les partenaires du service ?
- Quel est votre quotidien, combien d'enquêtes par jour, par an, combien de médiations par jour, par an ?
- Quels sont vos missions, vos fonctions, votre positionnement ?
- Etes-vous médiateurs ou assistants du juge ?
- Y-a-t-il quelque chose d'éducatif dans votre travail ?
- Faut-il une formation juridique pour travailler au SER ?
- Vos comptes rendus ont-ils un poids au niveau du jugement ?
- Est-ce que vous servez à désengorger le tribunal ?



Synthèse réalisée par
Hervé TERNANT

Découverte du Service d'Enquêtes Rapides

Ce matin, nous nous retrouvons au Service d'Enquêtes Rapides (SER) du CODASE qui se trouve au sein du Palais de Justice de Grenoble.

Difficile d'imaginer que ce lieu si imposant héberge un service de notre Association.



Nous nous rendons alors au 5^{ème} étage, bureau 522, accompagnés de Christiane, la chef de service, venue nous chercher dans ce dédale de couloirs. Nous entrons dans un petit bureau, plutôt chaleureux et intime. Ce bureau est le cœur du service. Pour nous, quelle surprise d'apprendre qu'il est partagé par les cinq membres de l'équipe !

Du coup, nous le trouvons bien moins intime, mais plutôt véritablement confiné et minuscule. Christiane et Aude nous présentent alors le service. Tout en échangeant avec nous, Aude arrive à poursuivre la rédaction d'un écrit de médiation pénale et Christiane fait un travail de statistiques. L'aptitude à s'organiser et à se concentrer sur les tâches nous paraît alors être la compétence première et indiscutable à posséder pour travailler dans ce service. Nous sommes impressionnés

par leur aptitude à faire plusieurs choses en même temps sans perdre le fil de l'une d'elles. Nous avons rapidement l'impression que le travail s'opère dans une course contre la montre mais aussi avec l'imprévu. À tout moment, le téléphone peut sonner et un professionnel du SER peut être réquisitionné pour une comparution immédiate ; l'organisation de la journée est alors bouleversée et requiert leur adaptation perpétuelle aux contraintes des missions. Nous ne pouvons imaginer comment ces professionnelles y font face quand une d'entre elles est malade ! Une réponse à cette interrogation nous est donnée : « Même malade, nous venons quand même travailler ! ». De fait, l'équipe est totalement soudée. « C'est vital pour le bon fonctionnement du service », expliquent-elles. Un fonctionnement rigoureux dont elles nous livrent quelques secrets : ne jamais laisser traîner un dossier, utiliser des « pense-bêtes », prendre le temps d'échanger les points de vue sur les situations complexes, être substitutives sur les tâches. Il y a également toujours quelqu'un de permanence.

Novices dans la connaissance du SER, nous posons des questions assez basiques : comment fonctionne le service, quels professionnels y travaillent et surtout qu'est-ce qu'une enquête rapide ?

Fonctionnement du Service

Le SER a une place un peu à part dans la procédure judiciaire, il ne fait pas partie du tribunal. Pour autant ce service est indispensable. Il fonctionne du lundi au vendredi, le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) prenant le relais en week-

end. Les horaires sont variables, car en fin d'après midi le SER peut être réquisitionné et le professionnel devra être disponible jusqu'à la fin de la procédure.

Le SER intervient en amont de la procédure :

La personne est interpellée (le « traitement en temps réel » dans le jargon judiciaire), la police ou la gendarmerie contactent le procureur, ensuite le procureur va décider dans quelle procédure la personne va se situer : comparution immédiate, placement en garde à vue 24/48 heures, placement en cellule de dégrisement...

Le SER est **réquisitionné** : ouverture d'une information, instruction (juge d'instruction ou Parquet).

Le Service fait alors une enquête en réunissant un maximum d'éléments sur la personne en très peu de temps.

L'enquête est fédératrice et permet à plusieurs personnes (procureur, avocats et prévenu) d'avoir des éléments précis et objectifs dans le dossier.

Missions du Service

La mission du service concernant les enquêtes rapides consiste à tracer le portrait d'une personne en le restituant :

- dans son *contexte familial* (reconstituer l'histoire familiale, la situation des relations familiales, expliquer son parcours) ;
- dans son *contexte socioprofessionnel, économique* (vérification de la situation de travail, de logement), vérification du suivi judiciaire éventuellement en cours (SPIP, AREPI Association Régionale pour l'Insertion...).

Les modalités : un entretien de 45 minutes avec la personne, la rédaction d'un rapport de synthèse (compte rendu au plus prêt de ce qu'a confié la personne, sans interprétations) pour en faire le rendu au magistrat.

La personne est toujours prise en considération. Parfois elle prend conscience de la dangerosité de son comportement. Le SER contribue à la remise en lien, en adéquation, de la vie de la personne avec ses dysfonctionnements.

Dans le rapport de synthèse, il faut donner des éléments sur la prise de conscience de la personne et éviter d'aborder les faits, ne pas être dans la contradiction avec les éléments qui sont dans la procédure. Le choix des mots est donc important. Leur portée, élevée, fait que la personne sera incarcérée ou pas.

Le parquet suit les **préconisations d'orientation** du SER (s'il faut du cadre, des soins...). Par exemple, les procureurs demandent d'évaluer si la personne est en dépression ou à risques.

Les orientations du service visent majoritairement l'alternative à l'emprisonnement.

Les affaires arrivent le matin (**les présentations**). Il y a parfois un problème de coordination avec les greffes. Il s'agit d'investiguer partout et rapidement, sans possibilité de gérer le flux.

Le service a fait le choix de ne pas consulter les dossiers avant de recevoir la personne. Outre le rapport de synthèse, le service fait un retour oral sur la situation de la personne. Le magistrat fait un retour sur le travail du SER, interpelle l'équipe sur les médiations. À d'autres moments,

le service est sollicité en direct par les juges d'instruction.

Le service gère également :

- les comparutions immédiates (CI) : interpellation, déposition, les gendarmes contactent le procureur (gestion par le SER des plannings des comparutions immédiates, personnes qui sont sous l'infraction : les « Auteurs en comparution immédiate ») ;
- les injonctions thérapeutiques ;
- les situations de « conduite sous l'emprise d'un Etat Alcoolique » (CEA) ;
- les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC).

Les décisions judiciaires peuvent être :

- une évaluation pour amende,
- classées sans suite,
- la mise en place d'une médiation pénale (le délégué du procureur fait un rappel à la loi, indemnisation de la victime),
- des poursuites...

Le service doit également dresser des statistiques destinées à tous ceux qui le subventionnent.

Voilà résumé le cadre d'action du service. Nous oublions certainement de vous restituer des éléments importants sur son fonctionnement. Mais nous n'éluderons pas celui qui nous est apparu essentiel et récurrent au fil de notre échange avec l'équipe : il s'agit tout simplement du **regard humain** posé par ces professionnelles sur les personnes reçues au service dans le cadre de la procédure (« accueillies », serions-nous tentés de dire). En filigrane, chacune évoque en effet « la personne » reçue et non « le préve-

nu », par ailleurs déjà bien ballotté comme objet dans la froideur de la procédure judiciaire.

Christiane précise : « ... *Ici on ré-humanise l'individu, on le repositionne en tant qu'humain* » ... Nous l'avions déjà compris.

Le SER est, en quelque sorte, une fenêtre dans la procédure, qui permet au magistrat de prendre du recul dans sa décision grâce à une approche socio éducative.

Pour chaque enquête le service percevait la somme de 70 euros.

L'équipe

L'équipe du SER est composée de cinq professionnelles qui interviennent soit en Enquêtes rapides, soit sur des Médiations pénales :

Ilham EL OTMANI : un plein temps enquêtes rapides.

Aude IEHLE : 4 à 5 journées de médiation pénale.

Stella MARIE : 3 à 4 demi-journées de médiation pénale.

Christiane GUILLERMET : Chef de service et audiences de médiation pénale / ¼ de médiation familiale.

Gabrielle PINET en congé maternité et remplacée par **Marie-Odile D'AGATA** : suivi en médiation et accès au droit.

La qualification de leur poste est « animateur » et non celle de « travailleur social ».

Il n'y a pas de formation requise pour être enquêteur, mais l'équipe est constituée de juristes BAC + 5. C'est un choix éthique. Les connaissances juridiques de chacune sont primordiales. Elles sont mises en œuvre non comme finalité mais comme un outil à la compréhension. L'enquêteur ne porte pas la loi, ne la pointe pas, contrairement au procureur.

Il apparaît en effet nécessaire de posséder une formation solide en droit pour maîtriser parfaitement les rouages judiciaires. Pour autant, il est nécessaire aussi d'avoir une bonne connaissance de l'insertion (savoir orienter) et des compétences en psychologie.

Les procureurs sont rassurés de savoir que le personnel du SER est juriste de formation et entretiennent de bonnes relations avec le service.

L'équipe bénéficie de :

- supervision (1 fois par mois).
- réunion d'équipe (2 fois par mois).

Les réunions ont lieu au siège, dans les locaux de la médiation familiale, qui hébergent aussi le secrétariat.

Le CODASE emploie donc également une secrétaire en médiation qui donne des informations juridiques. Elle est mise à disposition à la Maison de la justice et du droit à Grand Place.

Nous avons pu participer chacun à une enquête rapide. En effet, Ilham nous a accueillis lors de « cet exercice » et ainsi, nous avons pu mieux comprendre comment se déroule ce face à face avec la personne, qui se tient dans une pièce minuscule à l'autre bout du tribunal.

Rémi a participé à une enquête rapide, avec un mineur, sortant d'un ITEP, dans le cadre de l'injonction thérapeutique (usage de stupéfiants).

Marie-Noëlle a participé à une enquête rapide avec un homme « récidiviste » dans la conduite sans permis.

Ces temps d'entretiens ont été pour nous extrêmement intéressants car à la fois différents de ceux qui s'inscrivent habituellement dans notre pratique professionnelle, sans véritablement en être très éloignés. Les

questions posées sont évidemment très précises et cadrées, dans un souci de justesse, d'objectivité, dans le recueil de la parole. Il s'agit de pouvoir donner des éléments sur la personne permettant une décision la plus éducative possible. Pour autant, nous n'assistons pas à un interrogatoire. Tout en conduisant formellement l'entretien, Ilham parvient à installer un vrai dialogue avec la personne qui permet, à l'issue, une compréhension fine de sa situation.

Nous précisons que les personnes que nous avons rencontrées, nous ont « impressionné » à différents niveaux.

Tout d'abord par le respect qu'elles ont les unes envers les autres, par leur solidarité, par leur engagement au quotidien dans réalisation de leurs missions, par leur humilité dans les échanges.

Ensuite par la difficulté quotidienne de leur travail : peu de moyens (bureau exigu, un ordinateur pour 5 sans accès internet), leur rapidité dans le travail (à rédiger un rapport par exemple !), la multiplicité et l'enchaînement des tâches qui semblent ne leur laisser aucun répit, la rigueur, leur disponibilité, ...

... et surtout une grande générosité dans le partage qu'elles ont eu avec nous. Nous tenons donc à leur dire un grand merci pour le temps, l'énergie et la gentillesse qu'elles nous ont consacrés.

Rémi BERNIN

Éducateur Spécialisé Unité Le SAVA
Espace Adolescents

Marie-Noëlle TOIA

Éducatrice Prévention Spécialisée

Les enquêteurs enquêtés

Lourde tâche de présenter un Service, même si, et peut-être surtout, s'il est tout petit : nous sommes cinq salariés du CODASE à y intervenir !

Notre premier questionnement a été de s'interroger sur le regard porté sur ce service, par les personnes qui, quoiqu'extérieures, en sont très proches :

– les autres salariés du CODASE,
– et les magistrats prescripteurs de nos enquêtes et médiations pénales.

Nous n'avons pas abordé le regard des bénéficiaires de ces mesures, leur position de justiciable rendant difficile de les interroger à ce propos, mais avons pu constater que, d'une façon ou d'une autre, ils ont pu manifester une satisfaction de notre intervention, que ce soit en enquêtes où ils ont pu s'exprimer en tant que sujet, ou en médiation, où ils ont pu s'exprimer en tant qu'acteur.

Voici le retour succinct de la rencontre avec les éducateurs du CODASE qui nous ont rendu visite :

Attente et questionnement grandissant quant à la visite de nos collègues, si proches et si éloignés à la fois.

Comment vont-ils percevoir notre service si petit ? Comment agencer notre espace, ils sont deux, nous sommes quatre, donc deux chaises supplémentaires, Aïe, Aïe, Aïe... Interrogation pragmatique mais juste, l'espace étant un élément du bien accueillir.

Leur arrivée est attendue avec plaisir et curiosité, ravies de les recevoir, nous qui n'avons qu'exceptionnellement de visite.

Au bout du compte, tout s'est déroulé de façon naturelle, pas compliquée, c'est là que ressort notre appartenance commune à la même maison...

L'appréhension du bien accueillir s'est estompée à leur contact ; l'échange, le partage ont été des plus satisfaisants tant sur le retour de leurs perceptions que sur le bien fondé d'une telle rencontre.

Qu'il est bon d'être parfois petit pour personnaliser les rencontres !



Et voici le retour de la petite interview que nous avons pratiquée auprès des magistrats :

Nous devons préciser que la rédaction de cet article a permis de concrétiser le projet que nous avons de rencontrer les différents procureurs, dans le souci que nos pratiques ne soient pas figées.

Nous avons frappé à leur porte, les prenant au dépourvu pour plus de spontanéité, et ils se sont tous rendus disponibles acceptant avec simplicité et égards de nous consacrer du temps.

Cet accueil est révélateur de l'ancrage du Service au sein du Parquet et du bon relationnel que nous nous efforçons de cultiver.

Ce respect qu'ils nous manifestent est également révélateur de l'absence de lien de dépendance ou de hiérarchie.

Nous leur avons posé seulement quatre questions :

– *Qu'attendez-vous d'une enquête sociale rapide ?*

– *Qu'appréciez-vous dans les enquêtes sociales rapides que nous réalisons ?*

– *Qu'attendez-vous d'une médiation pénale ?*

– *Qu'appréciez-vous dans les médiations pénales que nous réalisons ?*

De l'avis de tous, la satisfaction est générale : notre professionnalisme, notre formation, notre réactivité, notre implication, ont été complimentés.

Voici quelques formules relevées au fil des entretiens :

« *Les ESR ont vraiment un impact* ».

« *On constate que c'est un plus par rapport aux dossiers où il n'y a pas d'ESR* ».

« *Heureusement que l'on vous a comme partenaires !* »

« *On serait bien emmerdé si vous n'étiez pas là* ».

« *Les médiations pénales, gage de réussite* »

« *Vous permettez de prononcer le classement sans suite, car il intervient sur de bons motifs* ».

« *Vous résolvez le conflit au-delà du dossier* ».

« *Les avocats nous font un retour positif* ».

Tous ont indiqué souhaiter une rencontre entre Parquetiers et le SER, conscients que leurs attentes ne sont pas forcément uniformes.

Pour notre part, nous avons entendu que les attentes pouvaient être nuancées et, en réponse, avons décidé de travailler à la mise en place :

– de grilles diversifiées en adéquation avec les divers types d'enquêtes ;

– et de PV spécifiques aux divers types de médiations.

Aude IEHLE

9h15 – Palais de Justice

« Après franchissement obligé de la zone de contrôle de sécurité, direction les ascenseurs ». C'est la consigne que j'ai reçue et qui me permet de vite me diriger.

Belle impression de beauté moderne dès le palier des ascenseurs de verre.



Au niveau du 3^{ème} étage, l'environnement change, sans que je l'aie prévu comme dans un film : le centre du bâtiment est occupé par un magnifique jardin sur toute sa longueur.

Dans l'étroite et longue cour dégagée, se font face à chaque étage des balcons, couloirs aériens sur lesquels s'ouvrent quantité de portes alignées.

Un coup d'œil au jardin en contrebas me permet de vérifier que les plantes sont vraies, belles, arrosées. Surprise. Dans un coin trône un nain de jardin rouge, bleu et blanc faisant lecture. Cette fantaisie colorée dans ce temple moderne et gris de la justice rajoute un humour de bon aloi.

J'aimerais rencontrer les personnes qui ont œuvré pour placer ce nain de jardin. Cette réflexion s'évanouit quand je retrouve, dans le bureau du 5^{ème} étage, les collègues du SER déjà au travail.

9h20 – Bureau 522, petit, carré, largement vitré

Stella et Ilham sont déjà là avec leur sourire et leur crayon à la main. La rédaction des papiers en cours, invite à s'asseoir. De façon évidente, ce sont des dossiers posés sur la table, entourés chacun d'un élastique, qui donnent le tempo. « Bienvenue au Service d'Enquêtes Rapides et de Médiation Pénale ».

Christiane ne va pas tarder à apparaître. Elle a déjà mené sa première enquête pour ne pas que la matinée soit trop chargée. Elle est la chef de service du SER. Ancienne avocate reconvertie volontaire dans cette fonction, elle m'explique animer le travail de l'équipe sur une base de discussion et d'échanges. Ses collègues, toutes juristes, acquiescent en souriant au plaisir de travailler ainsi. Ilham ne réalise que des enquêtes rapides, alors que les trois autres professionnelles (Christiane comprise) partagent leur emploi du temps entre enquêtes rapides et médiations. Aude est, ce matin, en médiation pénale à la Maison de la Justice ; je ne la verrai pas. Elle est la représentante du SER au niveau du REGARDS. Hervé TERNANT est leur directeur.

Je suis assise à côté de Stella, que je vais suivre toute la journée. Comme convenu, elle me donne à lire les dossiers que nous verrons en médiation cet après-midi. Je découvre pour la première fois un dossier de justice. Je lis, l'enquête de Police ou de Gendarmerie qui relate le détail des déclarations des victimes au moment de la plainte. Suivent les interrogatoires des auteurs.

Tous sont des adultes, c'est le procureur qui a décidé de traiter ces plaintes par une proposition de médiation pénale et qui les convoque.

La description des violences verbales ou physiques est glauque. En se défendant, certains « mis en cause » se disent victimes également. Se dévoile la violence réelle ou supposée, répétitive souvent, des relations entre proches. Bonne et mauvaise foi sont indémêlables. Un couple, deux voisins, une fille adulte et sa mère seront les personnes que nous rencontrerons l'après-midi. Violence physique, insultes et vol de moyen de paiement seront les sujets des médiations.

Voilà donc l'espace d'intervention de ce service ! Je m'étonne que deux personnes « mises en cause » aient des casiers judiciaires, alors que pour moi la médiation était une forme « douce » de traitement judiciaire. L'un prend quatre pages remplies de condamnations, cela m'inquiète un peu. Apparemment pas Stella qui prend des notes, prépare ses dossiers, et les interrompt pour parer au plus pressé : une enquête à réaliser... rapidement, cela va de soi. Certaines se font dans l'espace sécu-

risé, là où il y a les geôles. Mes représentations surgissent...

La greffière, qui enregistre les dossiers dans le bureau à côté, rentre et sort... Les trois collègues écrivent au fur et à mesure des enquêtes leur « procès-verbal ».

Quand la concentration ne s'impose plus, je glisse quelques questions pour mieux comprendre. Le dossier papier semble roi, comme au temps d'avant l'informatique. Il est rempli à la main lors des enquêtes rapides, transporté, par exemple pour les médiations, entre le Palais de Justice et la Maison de la Justice, ce qui m'étonne un peu. On m'explique que le moindre déplacement d'un dossier est consigné auprès de la greffière (celle qui rentre et sort), et pointé sur une feuille du bureau, manuscrit sommaire agrémenté de petites lettres en couleur... Contraste saisissant entre l'engagement que demande enquêtes et médiations et ces « petits outils » papiers qui organisent le travail « l'air de rien ».

Lorsque je quitte le service à 12h15, les collègues finissent les enquêtes en cours qui ne supportent pas de retard.

13h20 – Dans le tram qui nous mène à la Maison de la Justice et du Droit en face de Grand Place

Avec Stella cela nous donne du temps pour discuter.

Pourquoi les médiations pénales n'ont-elles pas lieu au Palais de Justice ? Cela m'apparaîtrait logique. La logique est inverse : si le Procureur fait le choix d'orienter vers une médiation pénale, c'est justement pour créer une étape avant le tribunal. Cela inquiète moins les personnes

qui n'ont jamais eu affaire à la justice et cela crée des niveaux intermédiaires pour ceux qui y ont eu trop affaire.

La justice s'exerce donc mais dans un autre cadre. Une médiation pénale ne peut se réaliser qu'après l'accord de chaque partie, sur un principe de coopération avec le médiateur et de recherche de solutions. En cas de refus, ou de non-respect des engagements pris, le dossier revient au procureur.

Une surveillance de chaque dossier a lieu, pouvant durer jusqu'à 6 mois. Elle peut même être renouvelée une fois avec l'accord du Procureur. Elle est exercée à la Maison de la Justice et du Droit par un cinquième membre de l'équipe du CODASE. Cette personne travaille en étroite collaboration avec ses collègues médiateurs et le reste du temps informe sur les accès aux droits.

13h55 – Maison, accueillante et spacieuse, de la Justice et du Droit

On y retrouve le personnel d'accueil, la cinquième personne de l'équipe que je ne connais pas encore, et les intervenants d'autres associations. Il y a PASSIBLE, structure d'aide pour les auteurs de violences conjugales, et l'AREPI qui organise un stage de préparation au Travaux d'Intérêt Général (TIG). L'Association d'Aide aux Victimes (AIV) n'est pas représentée aujourd'hui.



Trois médiations vont donc se succéder, avec des aléas qui sans doute tiennent aux difficultés de certaines des personnes convoquées. Dans l'après-midi il y aura une absence, puis un retard. Ces situations obligent à déroger aux règles de la médiation qui invitent à rencontrer ensemble les deux personnes en conflit (et seulement elles). Vues les difficultés sous-jacentes Stella fait le choix de recevoir la personne présente. Un quatrième entretien de médiation se rajoute donc en fin de journée pour la personne en retard. La règle que le service s'est fixée est d'appeler au téléphone, après 15 minutes d'attente, les personnes qui ne se sont pas présentées.

À la première médiation l'absence est annoncée pour raison de déplacement professionnel... par l'autre personne convoquée. Membres d'un couple, encore en cohabitation mais en instance de divorce, tous deux ont apparemment confondu la médiation pénale sur les violences récentes, et une procédure de conciliation... Cela nécessite des explications et de l'écoute d'autant plus que la relation de violence est ancienne et la séparation difficile. Il faudra programmer un nouveau rendez-vous.

La personne absente pour la seconde médiation est, en fait, en retard pour n'avoir pas lu attentivement la convocation et s'être rendue au palais de justice... Entre les deux lieux, elle s'est perdue dans la ville (les personnes viennent de tout le département). Elle est accompagnée par des membres de sa famille qui apparemment ne font qu'augmenter la confusion sur l'orientation et que Stella a au téléphone.

Le moment le plus difficile de l'après midi concerne l'entretien avec la personne la plus ponctuelle des deux qui, forte de l'absence de l'autre qui à ses yeux vient révéler sa non-motivation, se laisse constamment emportée par des propos menaçants à son égard. Elle ne perçoit ni la violence, ni l'inadaptation au projet de médiation de ses paroles, prenant même le risque que le médiateur en rende compte directement au procureur. Inconsciente du sens et de la portée de ses mots, reprise régulièrement par sa rage, elle finit par vouloir expliquer les difficultés de sa vie passée. Plusieurs fois cette personne a dit combien le principe de porter plainte lui était totalement étranger : une pratique à ses yeux dévalorisante auquel même en tant que victime elle n'a jamais eu recours. Logiquement il ne reste donc plus qu'à se faire justice soi-même, quitte à aller en prison.

En face, Stella, fixée à son cadre et à sa mission. Selon les extravagances des discours il ne lui a pas toujours été possible d'occuper calmement et solennellement sa fonction. Néanmoins à chaque fois elle a répété le sens de la médiation, procédure que le procureur propose dans le cas de conflit entre proches et dans le but de prévenir la récidive. Rappelant l'intérêt pour chacun, d'arriver à mieux vivre ensemble, mettant en avant l'importance d'une paix retrouvée pour eux et l'entourage, elle valorise ce qui fait ou pourrait faire appui dans l'environnement (démarches de soin comprises) et donne sens à l'effort consenti. Pour finir elle interroge ce que chacun peut concrètement proposer pour apaiser ou éviter le conflit.

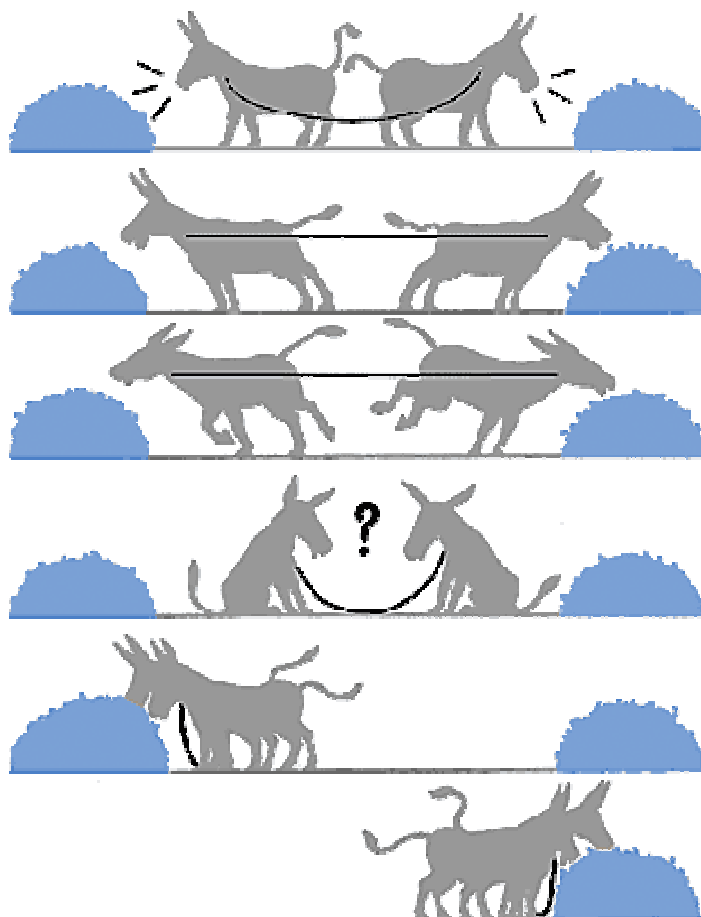
Tous ces mots aussi justes soient-ils pourraient sembler vains s'il n'y avait en appui, le cadre. Ici c'est la Justice en la personne du Procureur, personnage tutélaire qui sera informé de la réussite ou de l'échec de la médiation. Le cadre se renforce de l'annonce du délai de surveillance de l'engagement pris, qui peut aller jusqu'à 6 mois. Ces mesures de contrôle ont un effet calmant sur la victime comme sur le « mis en cause ». La limite posée par l'extérieur, sans possibilité de contournement puisqu'on est déjà dans le dispositif de la justice, aidera certains à se contenir. Des espaces de parole se sont entrouverts que le médiateur essaie subtilement d'orienter vers des relais. Les deux personnes de la troisième médiation, celles qui ont rencontré ensemble le médiateur, en ont profité pour se parler...

18h15 – Dans le tram qui nous ramène

Stella, encore très préoccupée, m'explique que toutes les journées ne sont pas aussi éprouvantes que celle-là, même si cela arrive de temps en temps... Quant à moi qui était venue avec la question qu'on se pose au départ, à savoir en quoi le Service d'Enquêtes Rapides et de médiation pénale « c'est du CODA-SE », en réalité je ne me la suis pas posée un instant. J'ai traversé la journée en découvrant un autre cadre d'exercice et de compétence, mais jamais je ne l'ai senti en contradiction avec les missions et avec ce que réalisent les autres structures de l'Association. Et surtout pas au niveau humain.

Michèle COTTIN-PIGNERAT

Psychologue



« Un tribunal, ça ressemble à un cinéma multiplexe. À l'entrée, un tableau liste toutes les auditions du jour, et leurs horaires. Tu choisis celle qui te semble intéressante et tu y vas. Tout le monde est libre d'entrer. Mais les appareils photo et les enregistreurs sont interdits. On n'a pas le droit de manger. On n'a pas le droit de discuter. Les sièges sont étroits et si l'on s'y endort, les huissiers nous rappellent à l'ordre. Mais on ne va pas se plaindre, l'entrée est gratuite. » Haruki Murakami in "Le passage de la nuit".

Parmi les films à l'affiche ces dernières années au Tribunal de Grande Instance de Grenoble, une série bénéficiait d'une audience grandissante et de critiques élogieuses de la part du public.



C'était une réalisation du CODASE avec une mise en scène originale et des acteurs de qualité. Un film d'auteur, pourrait-on avancer, sans prétention, qui avait trouvé une place originale et singulière aux côtés d'autres réalisations également remarquables. Malheureusement, la production n'a pas daigné doter de moyens suffisants l'équipe afin qu'elle réalise de nouveaux épisodes. La dernière séance a été projetée en janvier 2011, et nombreux regretteront cette absence sur la toile.

Le service de médiation familiale méritait bien un César, nous le lui attribuons pour l'ensemble de son œuvre.

Hervé TERNANT

Pour en savoir plus...

☞ Les coordonnées précises des lieux d'activité du SER (Palais de Justice et Maison de la Justice) sont indiquées dans les agendas 2011.

☞ Le projet de service du SER est disponible au Siège social du CODASE.

☞ Les rapports d'activité 2009 et années précédentes sont accessibles depuis le site www.codase.org.

☞ Vous pouvez également vous référer à l'article de Aude IEHLE : « *Il est plus tard que tu ne penses...* » paru dans le n° 8 de REGARDS (Mars-Avril 2010).



À vos plumes !

Le prochain numéro :
N° 12 Printemps 2011
sera consacré à
L'Espace Adolescents

(écrits attendus pour le 11/05/2011)



	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						
VII						

Horizontalement — I. Costume traditionnel... des éducatrices indiennes. — II. Ancien nom des décrocheurs scolaires. — III. Une des qualités d'un bon service — IV. Sous le regard... Pronom familier. — V. Pronom anglais. Là. — VI. Ce qui nous réunit. — VII. Article espagnol.

Verticalement — 1. Structure de milieu ouvert. — 2. Avec nomie, but recherché de toute action éducative. — 3. Passion de jeunes. À l'origine. — 4. Au commencement. — 5. Après les "djeuns", les plus nombreux au Codase. — 6. Revenu de Solidarité Éducative. Institut Éducatif Renforcé.

REGARDS 21, rue Anatole France 38100 GRENOBLE

Directeur de la Publication : Jean-Paul DEMARD

Comité de lecture : JP. Bérout, J. Durand, P. Berthoin dit «Paul Blanc», H. Ternant, R. Bernin, A. Billet, O. Chatelard, M. Cottin-Pignerat, T. David, A. Fournier, M. Ghisoni, A. Iehle, N. Simiand, M. Simond, MN. Toia, D. Yahiaoui

Saisie des textes et mise en page : B. Lefèvre
Maquette : Butterflyproject — **Photo :** J-P. Angei
Impression : @Ipha.doc, 1^{er} trimestre 2011